

Source :

<https://www.sortirdunucleaire.org/France-Saint-Laurent-Des-elements-faux-transmis-aux-autorites>

Réseau Sortir du nucléaire > Informez

vous > Des accidents nucléaires partout > **France : Saint-Laurent : Des éléments faux transmis aux autorités**

20 mai 2022

## France : Saint-Laurent : Des éléments faux transmis aux autorités

### Pour la seconde fois, EDF a envoyé un rapport erroné sur les contrôles effectués dans la centrale

**Il aura fallu une inspection de l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) pour révéler le problème : EDF a transmis des éléments faux quant aux contrôles effectués sur les dispositifs auto-bloquants de la centrale nucléaire de Saint-Laurent (Centre - Val de Loire), ces éléments qui permettent d'éviter que les équipements importants ne soient impactés en cas de choc ou de tremblement de terre.**

Les contrôles des DAB (dispositifs auto-bloquants) sont strictement réglementés car ce sont ces DAB qui assurent l'immobilité des équipements en cas de séisme ou d'impact violent. Sans eux, les tuyauteries et autres matériels pourraient être endommagés par le choc, tomber, rompre, endommager d'autres équipements et, *in fine*, ne plus être à même de fonctionner. Le réacteur pourrait alors ne plus être refroidit - rupture du circuit primaire, fondamental [1] - ou être privé de systèmes de secours qui permettent de limiter les conséquences d'un accident nucléaire (alimentation électrique externe, aspersion de l'enceinte, injection de sécurité etc.).

C'est lors d'une inspection de l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) sur le site nucléaire de Saint-Laurent fin avril 2022 que les faits ont été découverts. EDF a transmis une synthèse à l'ASN en février sur les contrôles des DAB du site nucléaire qui était fautive et incomplète : réalisation partielle de certains contrôles, critères de fonctionnement non respectés, liste non exhaustive des DAB, dossiers manquants... **\_ Le site nucléaire avait déjà eu maille à partir avec ces contrôles par le passé.** Le communiqué d'EDF ne donne pas de détail, mais il mentionne qu'en 2019, les éléments transmis à l'ASN quant aux contrôles des DAB étaient incomplets et erronés. EDF s'était engagé en 2021 à plus de rigueur. Manifestement, la direction du site n'arrive toujours pas à envoyer des éléments corrects aux autorités.

Quels sont les éléments qui ont été omis ? Des contrôles sont-ils été oubliés ? Déclarés faits alors qu'ils

ne l'ont pas été ? Déclarés les DAB en bon état alors qu'ils ne l'étaient pas ? Et surtout, **pourquoi l'industriel n'est-il pas à même de synthétiser l'ensemble des contrôles qu'il effectue sur ses équipements ?** Est-ce en raison d'un problème de traçabilité des vérifications effectuées ? Ou par défaut d'analyse, entraînant une incapacité à traiter avec exactitude une base de données ? **Dans les deux cas, la question induite est : comment EDF peut-il avoir une vision d'ensemble et planifier ses activités ?** S'il n'est pas capable de constituer, de tenir à jour et d'analyser une base de données relative aux suivis des équipements de ses réacteurs nucléaires, comment peut-il assurer ce suivi efficacement et exhaustivement ? Comment ne pas douter de sa capacité à gérer avec la rigueur nécessaire les autres activités nécessaires dans ses réacteurs ? **Malgré des erreurs répétées, malgré des difficultés avérées depuis plusieurs années, EDF n'a toujours pas réussi à redresser la barre et à atteindre le niveau de qualité attendu quant au suivi de ses équipements. Ni à transmettre des informations correctes aux autorités.** Dans un communiqué laconique publié le 20 mai 2022, EDF déclare que ces faits sont significatifs pour la sûreté [2] [3] .

## Ce que dit EDF :

### Déclaration d'un événement significatif sûreté de niveau 1

Publié le 20/05/2022

Événement sûreté

En mai 2021, lors du redémarrage de l'unité de production n°2 suite à sa visite partielle, le site de Saint-Laurent s'est engagé à envoyer à l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) une synthèse des contrôles réalisés sur des dispositifs auto bloquants [4].

Suite à une inspection réalisée le 26 avril 2022, lors d'un nouveau contrôle des données ayant permis la rédaction de la synthèse, les équipes de la centrale ont constaté que la synthèse, envoyée en février 2022, n'était pas complète et comportait des erreurs.

Cette situation n'a eu aucun impact réel sur la sûreté des installations. Toutefois, en raison de la déclaration d'un événement similaire en 2019, la centrale nucléaire de Saint-Laurent-des-Eaux a déclaré un événement significatif pour la sûreté au niveau 1 de l'échelle INES, qui en compte 7.

<https://www.edf.fr/la-centrale-nucleaire-de-saint-laurent/les-actualites-de-la-centrale-nucleaire-de-saint-laurent/declaration-dun-evenement-significatif-surete-de-niveau-1>

---

## Ce que dit l'ASN :

### Anomalies sur les dispositifs autobloquants du circuit primaire principal et des circuits secondaires principaux des réacteurs de la centrale nucléaire de Saint-Laurent-des-Eaux

Publié le 11/07/2022

Centrale nucléaire de Saint-Laurent-des-Eaux Réacteurs de 900 MWe - EDF

Le 18 mai 2022, l'exploitant de la centrale nucléaire de Saint-Laurent-des-Eaux a déclaré à l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) un événement significatif pour la sûreté relatif à des anomalies répétées concernant les dispositifs autobloquant (DAB) du circuit primaire principal (CPP) et des circuits secondaires principaux (CSP).

**Les dispositifs autobloquants sont des supports destinés à préserver les tuyauteries et les matériels associés de sollicitations brusques en cas de choc ou de secousses sismiques. A l'inverse, lors de mouvements lents, dus par exemple aux dilatations thermiques, les DAB permettent les déplacements en n'opposant qu'une faible résistance.**

A la suite de contrôles de l'ASN, deux évènements significatifs pour la sûreté concernant les anomalies sur les DAB des CPP et CSP ont été déclarés en 2019 et en 2021. Dans ce contexte et lors de l'instruction de l'autorisation de redémarrage du réacteur 2, le 21 mai 2021, l'exploitant s'est engagé à revérifier les contrôles réalisés sur les DAB des CPP et CSP et à transmettre la synthèse de ce contrôle à l'ASN. **Ce bilan, reçu le 11 février 2022, ne révélait aucun écart.**

Les demandes de compléments faites par l'ASN dans le cadre de son **inspection du 26 avril 2022 ont amené EDF de détecter plusieurs nouveaux écarts** sur les DAB des CPP et CSP. **Ces écarts concernent la réalisation partielle de certains contrôles, le non-respect de certains critères de fonctionnement, une liste non exhaustive des DAB, des dossiers manquants.**

Une inspection réactive a été réalisée par l'Autorité de sûreté nucléaire le 31 mai 2022 et a mis en évidence une fragilité organisationnelle au sein du service du centre nucléaire de Saint-Laurent-des-Eaux en charge de la gestion des DAB. Des demandes ont été formulées en conséquence dans la lettre de suite d'inspection n° INSSN-OLS-2022-0669.

Cet événement n'a pas eu de conséquence sur les installations, les personnes et l'environnement. Toutefois, compte tenu de la répétitivité de l'évènement et des informations erronées fournies à l'ASN, il a été classé au niveau 1 de l'échelle INES (échelle internationale des événements nucléaires et radiologiques, graduée de 0 à 7 par ordre croissant de gravité).

<https://www.asn.fr/l-asn-contrôle/actualités-du-contrôle/installations-nucléaires/avis-d-incident-des-installations-nucléaires/anomalies-sur-les-dispositifs-autobloquants>

---

## Notes

[1] **Le circuit primaire** est un circuit fermé, contenant de l'eau sous pression. Cette eau s'échauffe dans la cuve du réacteur au contact des éléments combustibles. Dans les générateurs de vapeur, elle cède la chaleur acquise à l'eau du circuit secondaire pour produire la vapeur destinée à entraîner le groupe turboalternateur. Le circuit primaire permet de refroidir le combustible contenu dans la cuve du réacteur en cédant sa chaleur par l'intermédiaire des générateurs de vapeur lorsqu'il produit de l'électricité ou par l'intermédiaire du circuit de refroidissement à l'arrêt lorsqu'il est en cours de redémarrage après rechargement en combustible. La température du circuit primaire principal est encadrée par des limites afin de garantir le maintien dans un état sûr des installations en cas d'accident.

<https://www.asn.fr/Lexique/C/Circuit-primaire>

[2] **Événements significatifs** : incidents ou accidents présentant une **importance particulière** en matière, notamment, de conséquences réelles ou potentielles sur les travailleurs, le public, les patients ou l'environnement. <https://www.asn.fr/Lexique/E/Evenement-significatif>

[3] **La sûreté nucléaire** est l'ensemble des dispositions techniques et des mesures d'organisation relatives à la conception, à la construction, au fonctionnement, à l'arrêt et au démantèlement des installations nucléaires de base, ainsi qu'au transport des substances radioactives, prises **en vue de prévenir les accidents ou d'en limiter les effets.**

<https://www.asn.fr/Lexique/S/Surete-nucleaire>

[4] Les dispositifs autobloquants protègent les tuyauteries de mouvements brusques, provoqués

par un coup de bélier ou un séisme et pouvant remettre en cause leur intégrité.